



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
13 mars 2012
Français
Original : anglais

Commission de consolidation de la paix

Sixième session

Formation Libéria

Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la déclaration d'engagements réciproques aux fins de la consolidation de la paix au Libéria

Premier rapport d'étape

I. Aperçu général

1. Le présent rapport porte sur les neuf premiers mois du dialogue que le Libéria a engagé avec la Commission pour la consolidation de la paix, du 1^{er} novembre 2010 au 31 juillet 2011. La déclaration d'engagements réciproques entre le Libéria et la Commission (PBC/4/LBR/2) énonçait les trois priorités suivantes en matière de consolidation de la paix : renforcement de l'état de droit, appui à la réforme du secteur de la sécurité et promotion de la réconciliation nationale. Le présent rapport donne un aperçu des progrès accomplis et des difficultés rencontrées. Au cours de la période à l'examen, on a constaté une volonté politique croissante de réformer le secteur judiciaire, une évolution importante du cadre juridique devant régir le secteur de la sécurité et une concertation plus étroite en vue de la réconciliation nationale. Il faudra prendre bien garde à ce que, parallèlement au renforcement des capacités professionnelles des systèmes de justice et de sécurité, il existe une société politique très vivante qui permette de mieux garantir leur légitimité. Afin d'édifier une telle société, il est indispensable de réduire la fracture historique de la société libérienne, épicentre du conflit qui a déchiré le pays.

2. Les progrès réalisés par le système judiciaire sont louables. Un projet de loi relatif aux jurés, dont est actuellement saisi le Parlement, permettrait de réduire le nombre d'affaires en instance de jugement et, partant, le taux de détention provisoire, qui est élevé. Les établissements nationaux (l'Institut de formation judiciaire et la faculté de droit) forment une cohorte grandissante de juristes diplômés prêts à prendre leurs fonctions dans tout le pays. Il est aussi prévu de pourvoir les parquets en personnel suffisant pour pouvoir traiter les affaires portées devant les tribunaux. Parallèlement, les différents intervenants sur lesquels s'appuie l'état de droit sont systématiquement mis en réseau.



3. La Commission de la réforme législative et la Commission des questions foncières progressent dans l'exécution de leurs tâches respectives. Un mode alternatif de règlement des différends est à l'essai pour tenter de décharger les tribunaux de dizaines de milliers de litiges de droit foncier. La loi portant création de la Commission de la réforme législative a été promulguée. La Commission a élaboré un plan stratégique quinquennal contenant des propositions visant à renforcer, entre autres, la participation – encore faible – du public à cette réforme.

4. Les membres des professions juridiques continuent d'avoir mauvaise presse auprès du public, essentiellement parce que les mécanismes de surveillance et de responsabilité de l'appareil judiciaire sont inefficaces ou inexistants, ce qui permet une corruption généralisée. De même, il convient d'harmoniser plus nettement les systèmes juridiques traditionnels et formels.

5. Des forces de sécurité efficaces et responsables sont déployées peu à peu à travers tout le pays et la loi sur la réforme de la sécurité et le renseignement a fini par être promulguée. L'exercice d'un contrôle civil sur les forces armées est la clef de voûte de cette loi et des plans stratégiques visant à réformer le secteur de la sécurité au Libéria, mais ce contrôle ne s'est pas encore traduit par des mécanismes d'application appropriés. De même, les hommes de terrain manquent de l'équipement de base nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches et ils ont besoin d'une formation plus poussée.

6. Le premier pôle régional de justice et de sécurité est partiellement opérationnel. Il s'agit d'un projet essentiel à la consolidation de la paix, qui mettra le Gouvernement en mesure de rendre la justice et de stabiliser le pays. La création de deux autres pôles est en cours, bien que la partie informatique n'ait pas suivi le rythme des activités de construction et de déploiement. Compte tenu des deux systèmes politiques, sociaux et juridiques qui ont, par le passé, polarisé et marginalisé de vastes secteurs de la société libérienne, la mise en place d'un système judiciaire et d'agents chargés de la sécurité dans certaines zones reculées doit être effectuée avec précaution, afin que ces pôles jouent pleinement leur rôle.

7. Le Gouvernement libérien a augmenté les dotations budgétaires des secteurs de la justice et de la sécurité. L'ONU et la Banque mondiale procèdent actuellement à l'examen des dépenses de ces deux secteurs, lequel devrait permettre de mieux comprendre comment faire en sorte que le Gouvernement puisse soutenir son action dans ces secteurs.

8. L'état de droit et la réforme de la sécurité ne progressent pas à la même allure que les efforts de réconciliation nationale. La Présidente a soumis des rapports trimestriels sur le suivi du rapport de la Commission Vérité et réconciliation, mais peu de mesures concrètes ont été prises. La Commission de consolidation de la paix, après avoir consulté les parties prenantes aux niveaux national et international, a sollicité et obtenu l'autorisation de la Présidente d'élaborer une stratégie de réconciliation nationale, laquelle devrait définir une approche cohérente des activités de réconciliation, inexistante jusqu'à présent. Ce sera là une tâche très difficile qui exige un espace politique pour pouvoir continuer à se développer. Les questions liées aux droits de l'homme, notamment celles qui sont liées à la problématique hommes-femmes, devront y être dûment intégrées.

9. Au niveau régional, le Libéria bénéficie d'un système de sécurité sous-régional, qui se renforce de jour en jour sous l'égide de la Communauté économique

des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO). Le Gouvernement libérien a signé un mémorandum d’accord sur l’Initiative côtes de l’Afrique de l’Ouest, laquelle vise à lutter contre la criminalité organisée et le trafic de drogues. La Cellule de lutte contre la criminalité transnationale a été inaugurée en juillet. La formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix coopère avec d’autres formations en Afrique de l’Ouest, en coordination avec l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et l’Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) afin de trouver des moyens d’aider la CEDEAO à combattre la criminalité transnationale.

10. De son côté, la Commission a appuyé les activités visant à intégrer les éléments de la déclaration d’engagements réciproques dans le Programme de consolidation de la paix au Libéria, qui contient une série de projets tendant à aider le Gouvernement à honorer ses engagements. L’élaboration du Programme a été l’occasion d’une coordination sans exclusive et participative et d’une cohérence remarquables, mettant en réseau le terrain et la Commission. Les bailleurs de fonds, utilisant les structures de coordination mises en place par le Gouvernement et l’ONU, ont créé le Groupe de coordination des donateurs pour la justice et la sécurité afin de combler les lacunes constatées dans l’échange d’informations. La Commission a activement collaboré à la mise au point du Programme, en communiquant des observations écrites et en participant par vidéoconférence aux principales réunions tenues à Monrovia.

11. Dans l’exercice de son rôle consultatif, la Commission a fait appel à de multiples experts pour formuler des recommandations indépendantes sur les moyens de surmonter les difficultés rencontrées pour consolider la paix dans le pays. Elle a fait part des résultats de son analyse à ses interlocuteurs au Libéria et aux membres du Conseil de sécurité.

12. La Commission a acquis une stature solide en matière de sensibilisation et de mobilisation des ressources. En consultation avec elle, le Bureau d’appui à la consolidation de la paix a alloué une contribution financière initiale de 20,4 millions de dollars, prélevée sur le Fonds pour la consolidation de la paix. Dans le cadre de ses activités de mobilisation des ressources, la Commission montrera comment les projets appuyés par le Fonds ont réussi à convaincre les bailleurs de fonds d’investir dans les projets de consolidation de la paix ne bénéficiant pas d’un financement. Pour faciliter une approche ciblée, on met actuellement la dernière main à une stratégie de mobilisation des ressources et à un plan de travail. La Commission tient aussi régulièrement au courant de ses activités un réseau de plus en plus vaste d’intervenants non gouvernementaux qui s’intéressent au Libéria ou à la consolidation de la paix.

13. Les engagements pris dans la déclaration d’engagements réciproques conservent toute leur validité.

14. On trouvera ci-après une récapitulation des modifications proposées des engagements du Gouvernement, par priorité :

- a) Renforcement de l’état de droit :
 - i) Scinder le deuxième engagement car il recouvre des objectifs assez différents. Actuellement, l’engagement est ainsi conçu : « Accroître le budget

alloué au secteur de la justice et prendre des mesures immédiates pour réduire la proportion inacceptable de cas de détention provisoire »;

Propositions

- Accroître le budget alloué au secteur de la justice;
- Prendre des mesures immédiates pour réduire le nombre de cas de détention provisoire;

ii) Modifier le quatrième engagement pour énoncer plus clairement la nécessité d'un dialogue entre l'État et la société. Actuellement, l'engagement est ainsi conçu : « Informer et sensibiliser les citoyens au sujet de leurs droits et de leurs responsabilités dans le cadre du système juridique, et au sujet du fonctionnement de celui-ci »;

Proposition : Créer un espace de dialogue public sur les questions relatives à l'état de droit;

b) Réforme du secteur de la sécurité :

i) Modifier le premier engagement pour tenir compte de l'adoption de la loi sur la réforme de la sécurité et le renseignement. Actuellement, l'engagement est ainsi conçu : « Préserver la volonté politique d'adopter et de faire appliquer la loi sur la réforme de la sécurité et le renseignement »;

Proposition : Maintenir la volonté politique de faire appliquer la loi sur la réforme de la sécurité et le renseignement;

ii) Modifier le troisième engagement pour rendre compte des progrès accomplis dans le projet de pôles régionaux de justice et de sécurité. Actuellement, l'engagement est ainsi conçu : « Appuyer l'instauration et le bon fonctionnement de cinq pôles régionaux, le premier devant entrer en service à la fin de 2011 »;

Proposition : Appuyer l'instauration et le bon fonctionnement des cinq pôles régionaux.

15. Il n'est proposé de modifier que deux des engagements de la Commission de consolidation de la paix, comme suit :

a) Modifier le quatrième engagement pour supprimer la mention de l'Initiative de la Makona, qui n'est pas devenue un intervenant clef. Actuellement, l'engagement est ainsi conçu : « Œuvrer avec des partenaires régionaux, en particulier la CEDEAO et l'Initiative de la Makona, afin de tirer parti de leur action pour instaurer une paix durable au Libéria »;

Proposition : Œuvrer avec des partenaires régionaux, en particulier la CEDEAO, afin de tirer parti de leur action pour instaurer une paix durable au Libéria;

b) Modifier le septième engagement afin d'énoncer plus clairement la nécessité d'une cohérence entre les donateurs. Actuellement, l'engagement est ainsi conçu : « Contribuer, tant individuellement que collectivement, aux efforts déployés par le Libéria aux fins de la consolidation de la paix en collaborant étroitement avec la MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies dans leurs actions en faveur de la consolidation de la paix, en encourageant la coordination effective de l'ONU et

d'autres acteurs s'agissant de l'exécution des stratégies nationales et en obtenant un appui des parties prenantes compétentes au Siège »;

Proposition : Contribuer, tant individuellement que collectivement, aux efforts déployés par le Libéria aux fins de la consolidation de la paix en collaborant étroitement avec la MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies dans leurs actions en faveur de la consolidation de la paix et en encourageant la coordination effective de l'ONU, des organisations internationales et des donateurs au niveau national, au Siège et dans les capitales des différents pays.

16. Ces modifications ainsi qu'un certain nombre d'objectifs nouveaux ont été récapitulés dans le document intitulé « Déclaration d'engagements réciproques : suivi des progrès accomplis », qui peut être consulté sur le site Internet de la Commission¹.

II. Introduction

17. Comme convenu dans la déclaration d'engagements réciproques, signée le 15 novembre 2011 par la Commission de consolidation de la paix et le Gouvernement libérien, un examen de la situation devrait être achevé au bout de neuf mois. Le présent rapport fait le bilan des progrès accomplis depuis l'adoption de la déclaration dans les trois domaines prioritaires de la paix : état de droit, réforme du secteur de la sécurité et réconciliation nationale.

18. Se fondant sur le rapport d'étape du Gouvernement, les rapports de mission de la Commission de consolidation de la paix et d'autres études sur la question, le rapport analyse les résultats obtenus dans les trois domaines prioritaires ayant trait à l'effort général de consolidation de la paix et en prévision du retrait de la MINUL. Les activités de la Commission en matière de coordination, de programmation, de conseil, de sensibilisation et de mobilisation des ressources sont ensuite examinées. À la fin de chaque section, il est formulé des recommandations tendant à réviser les engagements et les objectifs à atteindre au cours de la prochaine année considérée.

III. Engagements du Gouvernement libérien

A. Renforcement de l'état de droit

19. Le Libéria a mis au point une approche bien conçue pour renforcer l'état de droit². Cette approche comprend des mesures visant à accélérer le traitement des affaires, à promouvoir la formation juridique, à harmoniser les systèmes traditionnels et formels, à améliorer l'accès à la justice et à éliminer les facteurs de conflit. L'action entreprise dans ce domaine a été reliée à celle menée dans le secteur de la sécurité par l'intermédiaire des pôles régionaux chargés de la justice et de la sécurité. Avec le soutien de la présidence et l'assistance technique et financière de la communauté internationale, les principales entités chargées de faire respecter l'état de droit, qu'elles soient issues du Gouvernement ou de la société civile,

¹ <http://www.un.org/en/peacebuilding/>.

² L'approche adoptée pour le Libéria est conforme aux conclusions de la Banque mondiale sur la transformation du système judiciaire. Voir Banque mondiale, *World Development Report: Conflict, Security and Development* (Washington, 2011).

mettent en œuvre ces réformes. Toutefois, en raison de l'ampleur de la tâche, cette stratégie se trouve à divers stades d'application et quelques lacunes fondamentales subsistent, notamment :

- a) Un système juridique archaïque qui est à l'origine de l'engorgement des tribunaux, ce qui entraîne un surpeuplement carcéral du fait du grand nombre de cas de détention provisoire;
- b) Un nombre restreint de fonctionnaires de justice qualifiés;
- c) Un accès limité du public aux tribunaux;
- d) Des liens peu développés entre les entités chargées de faire respecter l'état de droit;
- e) Des mécanismes de responsabilisation et de contrôle peu efficaces, ce qui favorise la corruption;
- f) Des divergences de vues quant à la nature du système judiciaire à mettre en place au Libéria.

20. Trop longtemps différée, une profonde réforme du système judiciaire a maintenant été amorcée. Durant la période considérée, un projet de loi fondamental a été élaboré et soumis au Parlement. S'il est adopté, l'actuel arriéré judiciaire devrait se résorber car les affaires jugées en première instance seront plus nombreuses et celles qui seront portées devant un jury diminueront. Un grand nombre de responsables gouvernementaux et de membres des professions juridiques au Libéria sont intervenus dans la rédaction de ce projet de loi qui est inspiré du projet pilote d'audience foraine, conduit par le Ministère de la justice et la magistrature. Ce projet pilote a permis d'accélérer le traitement des affaires au stade de l'instruction et de réduire le nombre de cas de détention provisoire. Le programme de consolidation de la paix prévoit la tenue d'une conférence en vue d'examiner plus avant les besoins en matière de réforme judiciaire. Dans ce cadre, le Ministère de la justice lance un projet novateur de mise à l'épreuve qui pourrait aussi contribuer sensiblement à réduire le nombre d'incarcérations. Le groupe de travail chargé de la question de la détention provisoire et ses sous-comités qui, comme en témoignent les exemples ci-dessus, recherchent activement des solutions pratiques, sont au cœur de ce travail.

21. Afin de donner plein effet à ce projet de loi, il convient de relever le niveau de qualification des fonctionnaires de justice. Ces dernières années, l'École de la magistrature et la faculté de droit ont renforcé les moyens mis en œuvre pour former le futur personnel judiciaire. Les 61 magistrats appartenant à la première promotion ont obtenu leur diplôme l'année dernière et sont actuellement affectés dans tout le pays. Une formation approfondie est néanmoins nécessaire, notamment pour les juges, et il faudra quelques années pour former le nombre de fonctionnaires de justice requis dans les 15 comtés.

22. Par son travail, la Commission des questions foncières complète ces efforts. Le projet pilote relatif au mode alternatif de règlement des différends fonciers devrait permettre de décharger les tribunaux de dizaines de milliers d'affaires et de leur éviter ainsi d'être engorgés. Les différends fonciers étant une grande source de discorde³, leur règlement peut aussi grandement contribuer à neutraliser un facteur

³ Dans son rapport final, la Commission Vérité et réconciliation a indiqué que les litiges

de conflit. Le mode alternatif de règlement des différends est une procédure harmonisée qui s'appuie à la fois sur les systèmes traditionnel et formel. Elle se fonde à juste titre sur de vastes consultations menées auprès des divers groupes de population, y compris les chefs traditionnels. La Commission des questions foncières a aussi réalisé des progrès considérables dans la réforme du code juridique applicable au domaine public. Un projet de loi sur cette question doit être soumis au Parlement au cours du premier semestre de 2012. Son objectif est également de faire en sorte que les tribunaux ne soient pas submergés par un nombre colossal d'affaires. Parallèlement, le Gouvernement met au point un mécanisme d'indemnisation. La Commission de consolidation de la paix a mis le Gouvernement en garde contre les inconvénients d'un tel mécanisme et lui a conseillé de prendre soin de ne pas susciter des attentes qui pourraient être déçues.

23. La préparation des dossiers d'instruction s'est améliorée grâce au renforcement des liens entre la police et le ministère public. Le sous-comité chargé de coordonner l'action de ces deux entités a joué un rôle crucial à cet égard en recherchant des solutions pour remédier aux faiblesses constatées. Des mesures consistant à désigner des chargés de liaison judiciaire dans tout le pays sont également prises pour faciliter la coordination du travail des procureurs et des tribunaux. Outre le développement des services chargés de la sécurité et de la justice dans tout le pays, les pôles sont censés favoriser les échanges entre la police et les fonctionnaires de justice. Comme on l'a vu dans la section consacrée à la réforme du secteur de la sécurité, leur création est relativement récente et il est donc trop tôt pour en apprécier l'impact.

24. Le prochain grand défi à relever concernera l'affectation des procureurs et des avocats commis d'office qui devra être à la mesure du nombre d'affaires déferées devant les tribunaux. D'ici à la fin de 2011, on disposera de la version finale d'une stratégie de déploiement qui définira plus précisément la marche à suivre. Dans le programme de consolidation de la paix au Libéria, des fonds ont été alloués pour financer ce déploiement que le Gouvernement prendra à sa charge en 2013. Par rapport aux crédits ouverts pour 2010/11, le Gouvernement a alloué des ressources plus importantes au secteur de la justice pour l'exercice 2011/12 : le budget du Ministère de la justice a augmenté de 8 % (à l'exclusion des crédits ouverts au titre de la Police nationale libérienne, du Bureau de l'immigration et de la naturalisation et du Bureau national des enquêtes, qui feront l'objet de la section suivante) et celui du système judiciaire de 4 %⁴. L'ONU et la Banque mondiale procèdent actuellement à un examen des dépenses publiques au titre de la justice et de la sécurité, qui sera extrêmement utile pour assurer la viabilité des projets menés dans ces deux secteurs dans le cadre du programme de consolidation de la paix au Libéria.

25. Comme en témoigne leur participation au processus de réforme, les juristes libériens sont acquis à la cause, et appuient par leur action la volonté politique exprimée de façon concrète par le Gouvernement. La Commission de la réforme

historiques relatifs à l'acquisition, à la distribution des terres et à l'accès à la terre étant une cause profonde du conflit. Les consultations menées à l'échelle nationale en 2010 ont abouti à la conclusion que les litiges fonciers constituaient l'une des cinq principales sources de conflit. Voir le Joint Programme Unit for United Nations/Interpeace Initiatives, *Peace in Liberia: Challenges to Consolidation of Peace in the Eyes of the Communities* (Septembre 2010).

⁴ Au Libéria, l'exercice budgétaire court de juillet à juin.

législative joue un rôle de premier plan. L'adoption du projet de loi portant création de la Commission deux ans après sa mise en place par décret, ainsi que les crédits de près d'un million de dollars qui lui ont été alloués montrent que le Gouvernement est de plus en plus conscient de l'importance de son rôle dans la reconfiguration du paysage juridique national. L'indicateur de l'état de droit pour 2011 établi par le World Justice Project⁵ illustre l'importance du rôle de la Commission de réforme législative. Pour le critère « ouverture du gouvernement », le Libéria a obtenu 0,14 sur 1,0, ce qui place en dernière position tant aux niveaux mondial et régional que parmi les pays figurant dans la même tranche de revenus. Ce résultat s'explique par plusieurs facteurs, dont la non-publication des lois, le peu de possibilités offertes à la population de participer aux processus de réforme judiciaire et d'élaboration des lois et l'opacité de la législation. Tirant parti du rétablissement de la procédure de publication des lois, la Commission de la réforme législative a récemment lancé son plan stratégique 2011-2016, dans lequel figurent des propositions propres à remédier aux problèmes touchant à l'ouverture du Gouvernement.

26. Dans ce plan, il est également affirmé très clairement que l'ensemble de la population est une partie prenante importante de la réforme judiciaire, comme le souligne la déclaration d'engagements réciproques⁶. S'agissant de la sensibilisation, les travaux de la Commission de la réforme législative compléteront divers projets en cours, dont le projet de renforcement de l'état de droit qui représente un partenariat exemplaire entre le Ministère de la justice, les chefs traditionnels, les organisations non gouvernementales nationales, les divers secteurs de la population et la communauté internationale. Ce projet, dont la mise en œuvre a commencé en 2008 grâce à un financement du Fonds pour la consolidation de la paix, a évolué pour devenir une composante essentielle du programme de consolidation de la paix au Libéria. Il définit des normes pour les activités de sensibilisation de la population et met le débat politique sur l'aide parajuridique en prise avec la réalité dans les communes rurales.

27. Toutefois, en dépit des activités en cours et prévues pour faire connaître au public ses droits et responsabilités et lui permettre ainsi de contribuer de manière constructive au fonctionnement du système judiciaire et de mieux évaluer si l'on ne s'attaque pas plus résolument au problème persistant de la corruption, la légitimité du système judiciaire continuera d'être compromise. Dans l'indicateur de l'état de droit pour 2011 établi par le World Justice Project, le Libéria ne satisfait pas non plus au critère « absence de corruption » et obtient 0,27 sur 1,0, ce qui le place au soixante-deuxième rang sur les huit États figurant dans la même tranche de revenus. Afin de mener à bien la lutte contre la corruption au sein du système judiciaire, il est essentiel d'appliquer efficacement des mécanismes de contrôle et un dispositif de gestion des dossiers, impératif clairement mis en relief à la fois dans la déclaration d'engagements réciproques et dans le programme de consolidation de la paix au Libéria. Un système normalisé de tenue de registres a été créé mais n'a pas encore été mis en œuvre. Des consultations sont prévues pour examiner le mandat et les paramètres d'un organe civil indépendant de contrôle, dont les attributions sont en cours d'élaboration.

⁵ Consulté le 24 octobre 2011 à l'adresse suivante : http://worldjusticeproject.org/sites/default/files/wjproli2011_0.pdf.

⁶ Comme indiqué dans la déclaration d'engagements réciproques, « Pour que l'état de droit soit réaffirmé, il est indispensable que la population soit informée et motivée. » (PBC/4/LBR/2, par. 14).

28. Malgré l'importance de toutes les réformes susmentionnées et comme l'a clairement dit l'United States Institute of Peace dans l'une de ses études, même si l'appareil judiciaire n'était pas corrompu et s'il fonctionnait conformément aux principes expressément établis, réglait les différends plus rapidement et était plus accessible au citoyen ordinaire, il ne serait pas toujours en mesure de rendre la justice d'une manière qui soit jugée satisfaisante par la plupart des Libériens ruraux⁷. Cela tient à la différence de perception de la justice au sein de la population, qui est à l'origine de la dualité des systèmes politique, social et juridique, l'une des profondes causes du conflit. La majorité de la population rurale considère la justice du point de vue des intérêts de la collectivité et des relations sociales, conformément aux pratiques coutumières, plutôt que sous l'angle des droits individuels comme le prévoit le système libérien de droit écrit. Une conférence a été organisée sur la question en 2010, aboutissant à une série de recommandations qui n'ont été que partiellement suivies d'effet.

Recommandations touchant les domaines d'action prioritaires pour l'année à venir

29. Le Rapport sur le développement dans le monde pour 2011 souligne que la justice est l'une des principales responsabilités de l'État indispensable pour enrayer la violence. Il met aussi en relief la nécessité de garantir le caractère légitime des institutions étatiques faisant valoir que les formes les plus importantes de légitimité sont politiques, à savoir la mise en œuvre de processus politiques crédibles qui débouchent sur des décisions reflétant les valeurs et préférences communes et la légitimité des résultats obtenus, tirée du fait que l'État s'acquitte efficacement des obligations auxquelles il a souscrit⁸. L'importance de la composante politique de la légitimité a été examinée plus avant par l'Organisation de coopération et de développement économiques dans ses lignes directrices pour 2011, qui stipulent que le processus d'édification de l'État doit être envisagé dans le contexte des relations que l'État entretient avec la société et que l'évolution de ces relations est au cœur de ce processus⁹.

30. Pour ce qui est des résultats, le système judiciaire libérien réalise des progrès louables en s'attaquant à deux causes profondes du conflit : la faiblesse historique du système et les litiges fonciers. En termes de compétence, il pourrait établir sa légitimité dans quelques années si les efforts actuels se poursuivent et si la lutte contre la corruption est menée avec fermeté. Avec le solide soutien du Barreau libérien, il faut que le pouvoir judiciaire évolue rapidement et soit résolu à mettre en œuvre les plans en cours concernant le contrôle et la gestion des dossiers. De nouveaux objectifs concrets ont été proposés à cet effet.

31. Toutefois, comme l'a indiqué l'United States Institute for Peace et tel qu'il ressort des notes attribuées par le World Justice Project, on ne parviendra à assurer la légitimité politique du système que si des moyens sont systématiquement mis en œuvre pour faire en sorte que le débat public se poursuive sur la question et

⁷ Deborah H. Isser, Stephen C. Lubkemann et Saah N'Tow, *Looking for Justice: Liberian Experiences with and Perceptions of Local Justice Options* (Washington, United States Institute for Peace, 2009).

⁸ Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde : conflit, sécurité et développement* (Washington, 2011).

⁹ OCDE, *Supporting Statebuilding in Situations of Conflict and Fragility: Policy Guidance*, Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD (Éditions de l'OCDE, Paris, 2011).

permette notamment d'adopter une définition commune de la justice. Il s'agit là d'une condition fondamentale pour l'harmonisation des deux systèmes de justice coexistant au Libéria. Il est proposé de modifier le quatrième engagement défini au titre de l'état de droit qui prévoit des activités d'information et de sensibilisation du public, afin d'y inclure le dialogue entre l'État et la société.

32. Dans un souci de clarté, il serait également souhaitable de scinder le deuxième engagement relatif au budget et à la réduction des cas de détention provisoire en deux engagements distincts. Les propositions susmentionnées sont reproduites dans le tableau 1 aux côtés des nouveaux objectifs concrets proposés, étant entendu que ceux qui ne sont pas encore atteints demeurent inchangés.

Tableau 1
Modification proposée des objectifs relatifs au renforcement de l'état de droit, à mettre en œuvre d'ici à août 2012

<i>Engagements du Gouvernement</i>	<i>Objectifs proposés</i>
1. Faire de la volonté politique une priorité afin de faciliter les travaux de la Commission des questions foncières et de la Commission de la réforme législative	<p>Commission des questions foncières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation du mode alternatif de règlement des conflits mis à l'essai en 2011 • Adoption du projet de loi relatif au domaine public <p>Commission de la réforme législative :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption d'une stratégie nationale de réforme législative • Exécution par la Commission de la réforme législative des résultats/produits définis dans la stratégie pour 2011/12 • Tenue d'une conférence nationale sur la réforme judiciaire
2. Augmenter la part du budget allouée au secteur de la justice	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement des dotations budgétaires conformément aux recommandations formulées dans l'examen des dépenses au titre de la justice et de la sécurité conduit par l'ONU et la Banque mondiale • Publication des résultats de l'examen
3. Prendre des mesures immédiates pour réduire les cas de détention provisoire	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du nombre de cas de détention provisoire • Adoption du projet de loi relatif aux jurys • Nombre de fonctionnaires de justice ayant reçu une formation • Nombre de cas de libération avec mise à l'épreuve

<i>Engagements du Gouvernement</i>	<i>Objectifs proposés</i>
<p>4. Renforcer la gestion des ressources humaines pour faire en sorte que le déploiement du personnel judiciaire soit concomitant de celui de la Police nationale libérienne</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Affectation de juges fraîchement diplômés • Nombre de procureurs et d'avocats affectés dans les comtés • Affectation des juges en fonction du nombre d'affaires en instance de jugement • Mise en place de services juridiques dans les pôles de justice et de sécurité
<p>5. Créer un espace de dialogue public sur l'état de droit</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des recommandations de la conférence nationale tenue en 2010 sur l'harmonisation des systèmes juridiques traditionnel et codifié • Instauration d'un dialogue sur les conceptions traditionnelle et formelle de la justice (en complément des objectifs proposés dans le cadre de la Commission de la réforme législative au titre du premier engagement)
<p>6. Concevoir et appliquer un système de gestion des affaires et de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un projet pilote relatif à la tenue des registres et à la gestion des dossiers dans les comtés de Bong, Lofa et Nimba • Extension de ce même projet aux comtés de Grand Gedeh, Sinoe, Grank Kru, River Gee et Maryland
<p>7. Établir des mécanismes efficaces de contrôle du système judiciaire, qui garantissent l'indépendance de la justice et la responsabilité des pouvoirs publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un bureau de service public dans les pôles • Création d'un organe civil indépendant de contrôle des fonctionnaires de justice à l'issue de consultations publiques sur son mandat • Achèvement de l'examen des frais de justice et des dispositions et pratiques relatives aux amendes • Achèvement de l'examen du système de libération sous caution • Tenue de réunions de la Commission législative et judiciaire • Élaboration d'un programme d'aide parajuridique par un groupe de travail chargé de la question des auxiliaires de justice

B. Réforme du secteur de la sécurité

33. Les efforts visant à établir un système de sécurité efficace et transparent dans tout le pays sont soutenus. Au cours des huit dernières années, la structure du système de sécurité au Libéria a évolué, passant d'une structure comportant de multiples organes souvent redondants, à un secteur rationalisé aux fonctions et responsabilités clairement définies. Les membres de la police et de l'armée ont été soumis à un contrôle rigoureux et reçu une formation. Le Bureau de l'immigration et de la naturalisation fait actuellement l'objet d'une réforme qui, quoique tardive, progresse à un rythme louable. Les plans actuels pourraient cependant être mis en échec, si une plus grande attention n'est pas accordée au contrôle des autorités civiles, au renforcement de la formation, à une sensibilisation efficace de la population, à l'octroi de financements suffisants, à la réduction de la corruption et à la fourniture d'outils de travail adéquats.

34. L'élaboration du cadre juridique du secteur de la sécurité est pratiquement achevée. Le Parlement a adopté la loi, longtemps attendue, sur la réforme de la sécurité nationale et le renseignement, qui rationalise le secteur de la sécurité au Libéria. À titre de mesure de suivi, il convient à présent de rédiger une loi relative à la police et d'engager une réforme de l'Office de lutte contre la drogue. Parmi les autres textes importants, on retiendra la Stratégie de défense nationale et la loi relative au contrôle des armes à feu.

35. Le contrôle du secteur de la sécurité par les autorités civiles constitue une pierre angulaire du cadre juridique, ainsi que des principaux plans stratégiques du pays, notamment sa stratégie pour la réduction de la pauvreté. Toutefois, ces plans ne se sont pas vraiment traduits par des mécanismes adaptés aux objectifs. De ce fait, aucun système de surveillance efficace n'a été créé pour empêcher le pouvoir exécutif de manipuler les forces de sécurité à des fins politiques, comme cela s'est produit à plusieurs reprises par le passé, constituant une des causes fondamentales du conflit¹⁰. Quatre intervenants sont indispensables pour s'acquitter de cette tâche : le Conseil national de sécurité, la société civile, le Ministère de la défense et le Parlement. La loi sur la réforme de la sécurité nationale et le renseignement a précisé les fonctions et responsabilités du Conseil national de sécurité, ainsi que celles du Conseiller national pour les questions de sécurité et des conseils de sécurité des districts et comtés. Il faut à présent s'employer à rendre ces structures opérationnelles. Le Ministère de la défense doit mettre définitivement au point sa stratégie et continuer à renforcer les compétences administratives internes qui sont encore rudimentaires. Ces compétences sont indispensables pour permettre au Ministère de gérer l'armée. La MINUL procède actuellement à une évaluation des commissions de la défense des deux chambres du parlement. Cette évaluation a pour objet de déterminer comment fournir un appui à ces commissions qui ont été négligées au cours des efforts de relèvement et qui souffrent donc d'un grave déficit de capacités en matière de compétences spécialisées et d'outils de travail. Seule la société civile est bien organisée et joue son rôle en surveillant le secteur de la sécurité des conseils techniques. La disparité entre les capacités de ces quatre

¹⁰ Dans son rapport final, la Commission Vérité et réconciliation a indiqué que l'une des causes fondamentales du conflit libérien était l'existence d'un système politique et social sclérosé, fondé sur les privilèges, le clientélisme, la politisation de l'armée et une corruption endémique, qui a restreint l'accès à l'éducation et à la justice, ainsi qu'aux perspectives et services économiques et sociaux.

principaux intervenants provient d'un manque de coordination dans l'action visant à réformer l'ensemble du secteur de la sécurité.

36. L'aide à la Police nationale libérienne, au Bureau de l'immigration et de la naturalisation, au Bureau de l'administration pénitentiaire et à la justice est harmonisée avec la création des pôles. Le premier pôle, à Gbarnga, progresse et la construction des bâtiments du centre administratif est en cours. Les dispositifs de déploiement de commandement et de conduite des opérations sont prêts pour les intervenants du système de sécurité et, comme indiqué dans la section précédente, ils sont accompagnés d'activités visant à renforcer la présence des représentants de la justice. Le premier pôle est entré en fonctions, à régime réduit, en octobre 2011, avec un dispositif policier partiel. Le pôle devrait devenir pleinement opérationnel en mars 2012, lorsque tous les travaux de construction seront achevés et tout le personnel sera en poste. Des projets de lancement de deux autres pôles sont en cours et il est prévu que les cinq pôles seront en service en 2013.

37. En revanche, l'installation des logiciels (formation, gestion des dossiers, logistique et sensibilisation de la population) s'est heurtée à des obstacles. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle touche le volet « sensibilisation de la population ». Comme l'a montré la Commission Vérité et réconciliation, l'existence de longue date de deux systèmes politiques, sociaux et juridiques a créé des antagonismes et marginalisé de vastes secteurs de la société libérienne. À maintes reprises, les Libériens ont exprimé leurs préoccupations quant aux capacités et au professionnalisme des responsables de la justice et de la sécurité¹¹. Citant une étude récente, Yale University et l'organisation Innovations for Poverty Action ont conclu qu'il existait un risque réel que les pôles se révèlent inefficaces, voire contreproductifs, pour ce qui est d'améliorer l'image de la police et de juguler la criminalité régnante¹².

38. L'image qu'ont les citoyens des agents de la sécurité, notamment de la Police nationale libérienne, est en grande partie justifiée par le manque d'outils dont ceux-ci disposent. Le nombre insuffisant de véhicules et un matériel de communication déficient empêchent sérieusement les agents de la sécurité de s'acquitter de leurs fonctions. Les agents de police et des services d'immigration manquent même de fournitures de base, par exemple de stylos. Le programme de consolidation de la paix au Libéria prévoyait des dispositions visant à mieux équiper les agents de la sécurité. Les effectifs de la Police nationale qui compte actuellement 4 000 membres, sont un autre motif de préoccupation. L'éventuelle nécessité d'étoffer sensiblement ces effectifs est examinée de plus près dans le cadre du processus de planification de la transition. La durabilité de ces efforts sera néanmoins fonction de la capacité de l'État d'absorber les dépenses récurrentes. Comme dans le secteur de la justice, le budget alloué à la sécurité a été augmenté en 2011/12 par rapport aux années précédentes : les budgets de la Police nationale libérienne et du Bureau de

¹¹ Voir par exemple Deborah H. Isser, Stephen C. Lubkemann et Saah N'Tow, *Looking for Justice: Liberian Experiences with and Perceptions of Local Justice Options* (Washington, United States Institute for Peace, 2009); The World Justice Project, Rule of Law Index, Washington, 2011, accessible à partir du lien www.worldjusticeproject.org/sites/default/files/wjproli2011_0.pdf; et l'Unité du programme commun pour les initiatives de l'ONU et d'Interpeace, *Peace in Liberia: Challenges to Consolidation of Peace in the Eyes of the Communities*, (septembre 2010).

¹² Robert Blair, Christopher Blattman et Alexandra Hartman, *Patterns of Conflict and Cooperation in Liberia (Part 1): Results from a Longitudinal Study, Yale University et Innovations for Poverty Action*.

l'immigration et de la naturalisation ont augmenté respectivement de 9 % et 8 % et celui de l'École de police de 11 %. L'examen des dépenses mené par l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale devrait apporter de précieuses informations sur les budgets actuels, ainsi que sur les moyens de mieux garantir que l'État sera en mesure de payer et d'équiper ses forces de sécurité sur le long terme.

39. L'extrême modicité des ressources allouées au projet de reconstruction du système de police et de justice mérite considération. Si le mentorat et d'autres formes de renforcement des capacités permettent d'améliorer le professionnalisme des agents de la sécurité, le manque de fonds pour l'achat d'équipement de base et la remise en état des infrastructures nuisent gravement au système et empêchent l'État de s'acquitter de la fonction de garant de la sécurité, actuellement assumée par la MINUL.

40. Au niveau régional, le Libéria bénéficie d'un système de sécurité sous-régional en pleine croissance, sous les auspices de la CEDEAO. Il convient particulièrement de noter à cet égard la signature entre le Gouvernement libérien et la CEDEAO en juin 2011 d'un mémorandum d'accord sur l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest. La Cellule libérienne chargée de la lutte contre la criminalité transnationale a été créée en juillet 2011. Ces initiatives sont essentielles pour combattre la criminalité transnationale qui demeure le principal facteur externe menaçant la stabilité au Libéria et dans la sous-région. Le Libéria s'inspire aussi de plusieurs instruments sous-régionaux, notamment de la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes, pour élaborer sa propre loi sur le contrôle des armes à feu. L'adoption de cette loi établirait officiellement la Commission libérienne pour les armes à feu de petit calibre, qui remplit la fonction essentielle de veiller à ce que le Libéria respecte la Convention de la CEDEAO. L'harmonisation des procédures d'immigration a également permis au Ghana d'intégrer des agents libériens chargés de l'immigration dans sa propre école de formation des agents des services d'immigration.

Recommandations touchant les domaines d'action prioritaires pour l'année à venir

41. Le Rapport sur le développement dans le monde de 2011 indique que, tout comme la justice, la sécurité constitue une responsabilité fondamentale que les institutions étatiques doivent assumer pour enrayer les dynamiques de violence. Si le Libéria a accompli de gigantesques progrès dans la réforme du secteur de la sécurité, il ne l'a pas encore complètement transformé en institution légitime. Il doit poursuivre les activités en cours et prévues pour renforcer le professionnalisme des organes chargés de la sécurité et fixer de nouveaux objectifs concrets à cet effet. Il lui faudra pour ce faire assurer le financement desdits organes. Les conclusions de l'examen des dépenses entrepris par l'ONU et la Banque mondiale permettront d'arrêter des mesures concrètes, notamment un calendrier réaliste pour que l'État puisse prendre à sa charge les dépenses liées à la rémunération et l'équipement des forces de sécurité et au système de justice.

42. Sur le plan politique, il existe des moyens stratégiques d'engager un dialogue avec le public sur la réforme de la sécurité, notamment l'examen des dépenses publiques, l'évaluation des commissions de la défense, et la création des pôles. Des objectifs concrets de dialogue public sont proposés pour quatre engagements : a) mise en œuvre de la loi sur la réforme de la sécurité nationale et le

renseignement; b) accroissement des dotations budgétaires; c) création de pôles; et d) contrôle civil.

43. Outre l'instauration d'un dialogue avec le public, le Gouvernement est également invité à évaluer les activités actuelles, afin de veiller à combler les lacunes structurelles des mécanismes de contrôle civil. La Commission de consolidation de la paix peut apporter son aide à cette fin, en exerçant son influence politique sur tous les membres de la communauté internationale concernés, afin qu'ils appuient le Gouvernement dans cette entreprise. Une telle mesure pourrait contribuer pour beaucoup à empêcher que les forces de sécurité ne redeviennent politisées, élément absolument crucial dans le contexte libérien. Comme le rappelle la Stratégie nationale de sécurité, les forces de sécurité sont devenues des instruments de répression et d'impunité, ce qui a précipité l'effondrement total de l'appareil d'État.

44. Compte tenu de ces résultats, il est proposé de modifier les premier et troisième engagements afin de rendre compte de l'adoption de la loi sur la réforme de la sécurité et le renseignement et des travaux à entreprendre en ce qui concerne le premier pôle régional de justice et de sécurité. De nouveaux objectifs concrets sont également proposés pour chaque engagement, afin de tenir compte des progrès réalisés dans l'exécution d'autres engagements (voir tableau 2).

Tableau 2

Modification proposée des objectifs relatifs à la réforme du secteur de la sécurité, à mettre en œuvre d'ici à août 2012

<i>Engagements du Gouvernement</i>	<i>Objectifs proposés</i>
1. Préserver la volonté politique de faire appliquer la loi sur la réforme de la sécurité et le renseignement	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions périodiques du Conseil national de sécurité • Entrée en service des conseils de sécurité des comtés de Bong, Grand Kru, Grand Gedeh, Lofa, Maryland, Nimba, River Gee et de Sinoe • Représentation et participation active des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions en matière de sécurité • Élaboration de la loi relative à la police • Lancement de la réforme de l'Office de lutte contre la drogue • Participation du public au dialogue sur les dispositions de la loi sur la réforme de la sécurité et le renseignement
2. Accroître le budget alloué aux institutions essentielles pour la sécurité et l'état de droit, notamment les forces armées, la Police nationale, le Bureau de l'immigration et de la naturalisation et le Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des ressources budgétaires allouées conformément aux recommandations formulées par l'ONU et la Banque mondiale lors de leur examen des dépenses de justice et de sécurité • Diffusion des résultats de l'examen susmentionné

<i>Engagements du Gouvernement</i>	<i>Objectifs proposés</i>
3. Appuyer l'instauration et le bon fonctionnement des cinq pôles régionaux	<ul style="list-style-type: none"> • Achèvement des opérations de traitement des titres fonciers • Création au sein des pôles d'un service d'assistance au public doté des moyens de protection nécessaires pour que les citoyens puissent porter plainte • Affectation dans les pôles régionaux de 70 % des effectifs de la Police nationale, du Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion et du Bureau de l'immigration et de la naturalisation, dont 20 % de femmes • Mise en place de plans de contrôle et de commandement à l'intention de la Police nationale, du Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion et du Bureau de l'immigration et de la naturalisation • Mise en place par l'État et les organisations de la société civile de mécanismes de communication continue avec les communautés sur la création des pôles et leur efficacité • Création de réseaux de communication • Modification des textes législatifs et réglementaires visant à promouvoir la décentralisation des secteurs de la justice et de la sécurité
4. Faire progresser la réforme du Bureau de l'immigration et de la naturalisation conformément à son plan stratégique, tout en poursuivant la réforme de la Police nationale	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement des possibilités de formation offertes aux fonctionnaires du Bureau de l'immigration et de la naturalisation
5. Progresser sur la voie de l'instauration de mécanismes de contrôle civil efficaces des institutions nationales chargées de la sécurité, notamment en dotant de moyens appropriés le Conseil de sécurité national, les conseils de sécurité de comtés et les organes de contrôle compétents au Parlement	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des recommandations énoncées dans l'étude conjointe de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et du Département des opérations de maintien de la paix • Désignation à Bong, Grand Gedeh, Grand Kru, Lofa, Maryland, Nimba, River Gee et Sinoe d'un coordonnateur de la police de proximité • Parachèvement du plan stratégique du Ministère de la défense • Examen de la stratégie d'ensemble visant à rendre opérationnels les mécanismes de contrôle civil, assurant ainsi la cohérence de la démarche adoptée par les quatre principaux responsables du contrôle civil

*Engagements du Gouvernement**Objectifs proposés*

6. Continuer de participer activement aux initiatives régionales menées par la CEDEAO

- Poursuite, en coopération avec d'autres pays de la sous-région et la CEDEAO, des efforts consacrés à la gestion des cellules de lutte contre la criminalité transnationale
- Adoption de la loi relative au contrôle des armes à feu
- Création de la Commission pour les armes de petit calibre
- Affectation de tout le personnel nécessaire à la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale

C. Réconciliation nationale

45. Il existe une disparité déconcertante entre les progrès réalisés dans le renforcement de l'état de droit et la réforme du secteur de la sécurité d'une part et l'évolution des efforts de réconciliation nationale d'autre part. Il convient de se pencher sérieusement sur cette question, puisqu'il semble qu'un contrat social faussé semblable à celui qui précédait le conflit est en train d'être rétabli. Si tel est le cas, les initiatives visant à mettre en place des institutions d'État chargées de la justice et de la sécurité s'appuient sur un contrat social défectueux, ce qui pourrait remettre en question la légitimité de ces institutions.

46. Les deux précédentes sections détaillaient l'orientation technique des interventions visant à renforcer l'état de droit et à réformer le secteur de la sécurité qui devraient permettre de mettre sur pied des systèmes professionnels de justice et de sécurité. Cependant, comme on l'a vu dans les sections précédentes, la légitimité de ces institutions est en danger faute de société politique vivante au Libéria. Cette situation est peut-être le résultat de la fracture existant au sein de la société libérienne, qui est apparue lors des consultations nationales menées par Interpeace en 2010. Interpeace a remarqué que « les Libériens se définissent selon des différences ethniques et religieuses marquées, faiblement aplanies par un sentiment d'appartenance à une société politique définie par les institutions et les lois républicaines »¹³. Yale University et l'organisme Innovations for Poverty Action ont aussi découvert que la cohésion de la société se dégradait, et que les clivages sociaux étaient de plus en plus prononcés¹². Ces fractures rappellent à maints égards le clivage qui divise le peuple libérien depuis fort longtemps et qui trouve son illustration dans le double système dont il est question plus haut. Cette scission apparaît aussi dans d'autres causes profondes du conflit recensées par la Commission Vérité et réconciliation, comme la centralisation du Gouvernement et la discrimination ethnique¹⁴. Ces failles sous-tendent l'existence de questions

¹³ Unité du programme commun pour les initiatives de l'ONU et d'Interpeace, *Peace in Liberia: Challenges to Consolidation of Peace in the Eyes of the Communities*, septembre 2010.

¹⁴ Le rapport final de la Commission Vérité et réconciliation énumère 10 causes profondes de la guerre civile au Libéria, à savoir :

1. La pauvreté, la gouvernance, sa surcentralisation, et la domination oppressive de l'oligarchie américano-libérienne sur les droits et la culture des peuples autochtones du Libéria;
2. L'absence de tout mécanisme permanent ou approprié de règlement des différends,

identitaires, de préjugés et de discriminations de caractère plus général liés à d'autres origines du conflit, notamment la discrimination sexuelle, la faiblesse de la mémoire historique, la perte des valeurs traditionnelles et la désintégration de la famille.

47. La Commission Vérité et réconciliation a non seulement analysé les causes profondes du conflit, mais a fait une série de recommandations pour y remédier. La Présidente du Libéria, dans ses rapports trimestriels sur les suites données au rapport de cette commission, a déclaré avoir confié à divers organes gouvernementaux le soin d'appliquer plusieurs recommandations. À part la publication du plan de travail de la Commission indépendante des droits de l'homme libérienne, qui donne la priorité aux recommandations de la Commission Vérité et réconciliation concernant les rapatriements et la maison de la paix, aucune suite concrète n'a été donnée au rapport. Si la Commission Vérité et réconciliation s'est heurtée dès le départ à de graves difficultés qui ont entravé la marche de ses travaux et entravé à sa crédibilité¹⁵, le Centre international pour la justice transitionnelle, dans son évaluation du rapport de la Commission et des délibérations ayant conduit à l'établissement de la version finale, a estimé que ce rapport ouvrait des perspectives de réconciliation. Dans un communiqué de presse, le Groupe de travail chargé de la justice transitionnelle a déclaré que la Commission, malgré tous ses défauts, limites et carences, offrait au Libéria le meilleur cadre possible en permettant aux Libériens eux-mêmes de remédier aux violations des droits de l'homme commises et d'éviter que de nouvelles violations de ce type ne se produisent.

l'appareil judiciaire étant depuis toujours faible et peu fiable;

3. La dualité des systèmes politique, social et juridique du Libéria, qui polarisent et accentuent les disparités entre les peuples libériens – creusant un abîme entre le Libéria des colons et le Libéria des autochtones;

4. L'ethnicité et le regroupement de la population libérienne en « peuples », qui accentue les divisions;

5. L'existence d'un système politique et social sclérosé, fondé sur les privilèges, le clientélisme, la politisation de l'armée et une corruption endémique, qui a restreint l'accès à l'éducation et à la justice, ainsi qu'aux perspectives et services économiques et sociaux;

6. La discrimination injuste envers les femmes, à qui l'on refuse la place de partenaires égales des hommes qui leur revient au sein de la société;

7. Les conflits persistants concernant l'acquisition, la distribution et l'accessibilité des terres;

8. Le manque de clarté et de compréhension de l'histoire libérienne, y compris de l'histoire de ses conflits;

9. L'identité et la crise identitaire, qui engendrent la désunion et sapent le patriotisme et le sens de l'identité nationale au Libéria;

10. La désintégration progressive de la famille et la perte de son système de valeurs traditionnelles.

¹⁵ Les principales difficultés étaient les suivantes : nomination problématique des membres de la Commission; dynamique interne problématique entre ces membres et aussi avec les experts internationaux; incapacité d'élaborer un plan de travail, des plans de dotation en effectifs, une structure organisationnelle et un budget; budget insuffisant; tensions avec les acteurs de la société civile; faiblesse des relations publiques et respect douteux des formes régulières. Deux des membres de la Commission se sont publiquement dissociés du rapport. On trouvera de plus amples renseignements dans le document du Centre international pour la justice transitionnelle intitulé *Beyond the Truth and Reconciliation Commission: Transitional Justice Options in Liberia*, publié en mai 2010.

48. Malgré tout, les efforts de réconciliation ne sont pas poursuivis assez énergiquement, et le découragement que provoque l'absence de progrès à cet égard est ressenti dans tous les secteurs de la société libérienne. Lors d'un sondage réalisé en 2011 par l'OCDE, les Libériens se sont dits préoccupés par le choix d'une approche trop technique du développement mettant l'accent sur l'infrastructure physique et sur une stratégie de consolidation de la paix essentiellement institutionnelle¹⁶. En 2011, un sondage réalisé dans tout le pays par l'Université de Californie à Berkeley a révélé que 45 % des participants ne pensaient pas que le Gouvernement donnerait suite aux recommandations du rapport de la Commission Vérité et réconciliation, et que la majorité des personnes interrogées (62 %) appuyaient leur mise en œuvre.

49. Cette question préoccupe la Commission de consolidation de la paix. Dans son exposé aux membres du Conseil de sécurité en décembre 2010, son président a mis en garde la communauté internationale contre le risque de ne pas prendre la réconciliation suffisamment au sérieux :

« C'est là un véritable défi parce que, dans toutes les autres régions du monde où un relèvement était nécessaire, la communauté internationale s'est contentée jusqu'ici de remédier au problème en coulant du béton. Elle reconstruit l'infrastructure physique (les routes, les ponts, les institutions) du pays, puis elle forme la police, le personnel militaire, les administrateurs et autres, en espérant que la réconciliation nationale se fera plus ou moins d'elle-même. Je pense toutefois que c'est un pari risqué. Au cours des 150 dernières années, l'amnésie peut sembler avoir été utile dans certaines parties du monde, lorsqu'elle était accompagnée d'un rapide progrès économique. Cependant, la mémoire a elle-aussi des racines profondes et vivaces. »

50. Commentant le programme libérien de consolidation de la paix, la Commission de consolidation de la paix a souligné son absence de vision en matière de réconciliation. En juin 2011, la Commission, agissant en consultation avec les acteurs nationaux et internationaux, a sollicité et obtenu de la Présidente l'autorisation d'élaborer une stratégie nationale de réconciliation. Dans son rapport de mission de juin 2011, la Commission a formulé une série de recommandations concernant cette stratégie, qui est en cours d'élaboration et qui devrait fournir l'approche unifiée qui faisait défaut.

51. Néanmoins, il faut se garder de sous-estimer la complexité de la réconciliation. L'espace politique doit continuer d'évoluer. Selon l'indicateur État de droit du World Justice Project, le Libéria obtient la note de 0,61 sur 1,0 pour ce qui est des droits fondamentaux, ce qui le place au quarante et unième rang sur 66 pays au niveau mondial, au quatrième rang sur 9 États de la région et au deuxième rang sur les 8 États figurant dans la même tranche de revenus. La liberté de réunion et d'association font partie des droits fondamentaux, de même que la liberté d'opinion et d'expression. En matière de restriction des pouvoirs gouvernementaux par des garde-fous non gouvernementaux, le Libéria a reçu presque la meilleure note possible, ce qui témoigne sans doute de la robustesse de sa société civile, avec laquelle le Gouvernement a tissé des liens dont il convient de se féliciter. Les organisations de la société civile prennent activement part aux travaux des organes

¹⁶ OCDE, *L'engagement international dans les États fragiles : Peut-on mieux faire?*, Éditions de l'OCDE, Paris, 2011.

de coordination dirigés par le Gouvernement, notamment ceux qui sont associés au Programme national de consolidation de la paix, ainsi qu'à l'élaboration de la stratégie de réduction de la pauvreté.

52. À cet égard, il convient de noter que le grand public a été consulté sur cette stratégie et même sur la Commission Vérité et réconciliation. Il faut toutefois que ces consultations se poursuivent et s'accompagnent d'autres mesures. Il ressort de l'étude de l'Université de Californie que, si 73 % des participants avaient entendu parler de la Commission Vérité et réconciliation, seulement 46 % des personnes interrogées en savaient un peu plus à son sujet, et 45 % n'avaient aucune idée de ce qu'elle faisait. Une récente évaluation du programme visant à donner des moyens d'action à la collectivité intitulé « A Program to Build Peace, Human Rights and Civic Participation » (programme de renforcement de la paix, des droits de l'homme et de la participation civique), entreprise par Innovation for Poverty Action et Yale University, est parvenue aux mêmes conclusions. Ce programme visait à aider les membres de la collectivité à se pencher sur les causes et les facteurs de conflit, ainsi que sur le rôle des individus dans leur règlement et leur prévention. Cette évaluation, concluant qu'il est difficile de modifier des attitudes profondément ancrées et la participation des citoyens uniquement au moyen de l'information et de l'éducation, avance qu'il faudra susciter un « changement fondamental des mesures d'incitation et des institutions » pour obtenir véritablement des résultats¹⁷.

53. Créer cet espace politique devrait être au cœur de la stratégie de réconciliation en cours d'élaboration et, comme indiqué plus haut, il faudra aussi tenir dûment compte des considérations relatives aux droits de l'homme. La tâche sera sans doute délicate. Comme il ressort des précédents débats sur la justice, les valeurs traditionnelles libériennes ne sont pas nécessairement conformes aux normes internationales. Les consultations d'Interpeace l'ont montré clairement, puisqu'à cette occasion la promotion des droits des enfants a été vivement critiquée par les Libériens, qui pensaient qu'elle détruisait les structures familiales en encourageant les enfants à contester l'autorité traditionnelle de leur communauté et de leurs parents¹³. L'égalité des sexes est un autre sujet délicat auquel il faut s'attaquer d'urgence, étant donné la prévalence des violences sexuelles, que ce soit pendant la guerre ou aujourd'hui¹⁸. Le règlement des problèmes à l'origine du conflit exigera des échanges francs au sujet des structures de la société, notamment le système patriarcal¹⁹. La Commission indépendante des droits de l'homme libérienne et la Commission de la réforme législative auront un rôle crucial à jouer pour veiller à ce

¹⁷ Christopher Blattman, Alexandra Hartman et Robert Blair, *Can We Teach Peace and Conflict Resolution? Results from a randomized evaluation of the Community Empowerment Program (CEP) in Liberia: A Program to Build Peace, Human Rights and Civic Participation* (Innovations for Poverty Action, 2011).

¹⁸ Amnesty International estime qu'entre 60 % et 70 % de la population a subi une forme de violences sexuelles ou une autre pendant la guerre. Voir Amnesty International, « Liberia: Truth, Justice, Reparation for Liberia's victims », 2007, Amnesty International (AFR 34/001/2007). Une étude réalisée en 2008 sur le statut des combattants et la violence sexuelle a révélé des taux surprenants d'exposition aux violences sexuelles chez les survivants : 42,3 % chez les femmes et 32,6 % chez les hommes. Voir Johnson, Kirsten *et al.*, « Association of combatant status and sexual violence with health and mental health outcomes in postconflict Liberia », *Journal of the American Medical Association*, vol. 300, n° 6, août 2008.

¹⁹ Pamela Scully, Erin McCandless et Mohammed Abu-Nimer, « Gender-based violence in peacebuilding and development », *Journal of Peacebuilding and Development*, vol. 5, n° 3, 2010.

qu'un débat constructif ait lieu sur ces questions afin d'éliminer les très graves tensions qui nuisent à la cohésion sociale. La communauté internationale doit veiller à promouvoir les normes internationales d'une manière qui n'empêche pas un large débat sur ces questions.

54. À l'appui de ces efforts, une initiative pilote de service national accompli par les jeunes est en cours d'élaboration. Des consultations ont été engagées afin d'élaborer ce programme, qui mettra l'accent sur l'acquisition de compétences en agriculture et fera le lien avec le secteur privé afin d'aider les participants à trouver un emploi durable. Ce programme s'appuiera sur le Service national de jeunes volontaires, dont les activités portent essentiellement sur la santé et l'éducation.

Recommandations touchant les domaines d'action prioritaires pour l'année à venir

55. Si les causes profondes du conflit au Libéria, notamment la fracture historique qui divise la société, demeurent étroitement liées à la consolidation de la paix, le Gouvernement doit mener une action plus étroitement concertée pour résorber cette fracture. Si l'on ne prête pas une plus grande attention à cette question, les organes chargés de la justice et de la sécurité qu'on essaie actuellement de renforcer finiront sans doute par refléter la fracture qui divise la société libérienne et par voir leur légitimité contestée. Par ailleurs, le renforcement de l'état de droit et la réforme du secteur de la sécurité sont essentiels à la réconciliation au Libéria. Vu l'interdépendance des questions liées à la réconciliation nationale, au renforcement de l'état de droit et à la réforme du secteur de la sécurité, les activités dans ces domaines doivent s'effectuer au même rythme afin d'éviter la mise en place d'institutions étatiques fondées sur un contrat social discriminatoire.

56. Les engagements du Gouvernement concernant l'instauration d'un dialogue et la Commission indépendante des droits de l'homme demeurent pertinents et urgents. De nouveaux objectifs sont proposés dans le tableau 3 afin de faire progresser les efforts de réconciliation nationale compte dûment tenu des considérations relatives aux droits de l'homme. Le programme destiné aux jeunes continuera aussi d'être surveillé à mesure que son élaboration se poursuit et que sa mise en œuvre commence.

Tableau 3

Modification proposée des objectifs relatifs à la réconciliation nationale à mettre en œuvre d'ici à août 2012

<i>Engagements du Gouvernement</i>	<i>Objectifs proposés</i>
Multiplier les occasions de dialoguer dans un esprit d'ouverture en vue de la réconciliation nationale, notamment sur le rapport de la Commission Vérité et réconciliation et les problèmes fonciers	<ul style="list-style-type: none"> • Soumission dans les délais requis des rapports que le Gouvernement est tenu de présenter conformément à la loi sur la Commission Vérité et réconciliation • Mise au point d'une stratégie de réconciliation nationale • Mise en œuvre de la stratégie de réconciliation nationale

<i>Engagements du Gouvernement</i>	<i>Objectifs proposés</i>
Susciter la volonté politique nécessaire pour que la Commission indépendante des droits de l'homme libérienne puisse s'acquitter de son mandat	• Mise en œuvre du plan de travail de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme
Réfléchir à une initiative pilote de service national accompli par les jeunes	• Exécution d'un programme de service national pour la paix et le développement accompli par les jeunes

IV. Engagements de la Commission de consolidation de la paix

A. Programmation et coordination

57. La transposition des objectifs de la déclaration d'engagements réciproques dans le Programme de consolidation de la paix au Libéria constitue une des principales réalisations récentes. Tous les engagements pris par le Gouvernement dans la déclaration se sont traduits par des projets et activités que le Programme met en place, échelonne sur une période de trois ans (2011-2013) et classe par ordre de priorités. La déclaration et le Programme s'appuient sur la stratégie pour la réduction de la pauvreté (2008-2012) et sur les plans stratégiques pour la sécurité et la justice²⁰. Les travaux réalisés dans le cadre du Programme sont repris dans la stratégie de réduction de la pauvreté, actuellement en cours de révision, et dans le plan de développement à long terme intitulé « Vision 2030: Liberia rising ».

58. Certaines recommandations clefs, qui figurent dans plusieurs études, par exemple dans l'Examen du dispositif de consolidation de la paix de 2010 et les Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires, ont été suivies de façon exemplaire. Non seulement a-t-on défini les priorités, échelonné le Programme, assuré sa conformité avec les stratégies nationales, mais on fait aussi en sorte :

- a) Que la coordination et la cohérence soient renforcées;
- b) Que les services ministériels et techniques soient dirigés par le Gouvernement ou que celui-ci participe largement à leurs travaux;
- c) Que le Programme tienne compte du budget national;
- d) Que l'établissement du Programme et sa mise en œuvre soient participatifs et ouverts à tous;
- e) Qu'il y ait des échanges entre les responsables des opérations sur le terrain et la Commission de consolidation de la paix.

59. Malgré les difficultés rencontrées pour établir le Programme, la coordination a été renforcée. Une structure de coordination à deux niveaux, composée de trois

²⁰ Stratégie de sécurité nationale, plan stratégique de la Police nationale libérienne, plan stratégique du Bureau de l'immigration et de la naturalisation, plan stratégique du Ministère de la justice, plan stratégique de la magistrature, plan stratégique du Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion.

organes, a été créée. Le premier niveau est constitué du Comité directeur mixte, qui est responsable de la répartition des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix. Deux groupes consultatifs techniques, qui correspondent aux deux volets du Programme, à savoir la justice et la sécurité d'une part et la réconciliation nationale d'autre part, font rapport au Comité. Cette organisation permet au Gouvernement, aux donateurs, à l'Organisation des Nations Unies, aux organisations non-gouvernementales internationales et à la société civile nationale de contribuer à une stratégie ainsi ouverte à tous. Le Gouvernement conduit le processus et sert de lien entre tous les organes gouvernementaux concernés, y compris le Ministère des finances, aux niveaux technique et ministériel.

60. À cette structure s'ajoute le Groupe de coordination des donateurs dans le domaine de la justice et de la sécurité. En accord avec l'Irlande, le Japon, la Norvège, le Royaume Uni et les États-Unis, la Suède a créé ce groupe pour remédier à l'insuffisance des échanges d'informations entre les principaux donateurs de ces secteurs au Libéria. Le Groupe facilite la tâche des donateurs en apportant un soutien mieux ciblé et complémentaire à la Police nationale libérienne, au Bureau de l'immigration et de la naturalisation et aux agents des services de justice. Toutefois, certains États, qui fournissent une aide bilatérale dans ces secteurs, n'ont pas encore rejoint le Groupe et limitent ainsi les effets multiplicateurs de l'aide mobilisée pour remédier aux graves lacunes recensées par le Gouvernement et corroborées par la Commission de consolidation de la paix.

61. La Commission a activement participé à l'établissement du Programme de consolidation de la paix au Libéria en communiquant des observations écrites. Le Groupe directeur²¹ a aussi dialogué par visioconférence avec le Comité directeur mixte et le groupe consultatif technique. Après trois missions et plusieurs réunions organisées au Libéria avec les principaux intervenants, la Commission de consolidation de la paix, basée à New York, a tissé des liens solides avec les parties prenantes établies au Libéria.

62. Toutefois, la coordination avec les intervenants régionaux n'est pas simple. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) n'a de bureau ni au Libéria ni à New York. Le Président de la Commission devait effectuer une mission qui a été reportée à une date restant à préciser en raison d'engagements antérieurs. Des membres du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et du Département des opérations de maintien de la paix se sont néanmoins rendus dans le pays ou ont établi un premier contact au nom du Président.

63. Dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, la formation Libéria a uni ses efforts à ceux d'autres formations d'Afrique de l'Ouest. De concert avec l'UNODC, le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et INTERPOL, ces formations définissent les moyens d'aider la CEDEAO à combattre la criminalité transnationale.

²¹ Le Groupe directeur est composé de membres de la formation Libéria, qui ont accepté de travailler en étroite collaboration avec le Président de la Commission de consolidation de la paix pour aider celle-ci à honorer les engagements pris dans la déclaration d'engagements réciproques. Ce groupe à composition non limitée se réunit de façon informelle. En sont actuellement membres : la Chine, le Ghana, les États-Unis, l'Irlande, le Japon, le Libéria, le Nigéria, le Royaume-Uni, la Suède, l'Ukraine et l'Union européenne.

Recommandations pour l'année à venir

64. Les efforts entrepris pour établir le Programme de consolidation de la paix au Libéria illustrent le sérieux avec lequel le Gouvernement libérien et la Commission de consolidation de la paix s'efforcent à tenir leurs engagements. Comme indiqué dans d'autres sections du présent rapport, si la coordination et la cohérence des initiatives ont été renforcées, certaines lacunes restent toutefois à combler et les deux recommandations sont donc formulées à cette fin :

a) Modifier la formulation de l'engagement pris par la Commission ci-après de soutenir la coordination, afin qu'apparaisse plus clairement le besoin de cohérence entre les donateurs. Cette mesure serait conforme à l'Examen du dispositif de consolidation de la paix de 2010, où il est dit que « la Commission doit faire jouer son poids politique pour tenter de regrouper les différents acteurs en vue d'objectifs fondamentaux communs » et que « [...] les problèmes de fragmentation, de territorialité et de concurrence entre acteurs de l'ONU, organisations internationales et donateurs entravent les efforts en faveur de l'aide et sont susceptibles d'une façon générale de faire échouer l'action entreprise dans le domaine de la consolidation de la paix » (A/64/868-S/2010/393, par. 58 et 59). Seule l'ONU apparaît dans le libellé actuel de l'engagement de la Commission;

b) La Commission devrait aussi redoubler d'efforts pour engager un dialogue avec la CEDEAO. Dans ce même engagement, l'Initiative de la Makonane ne figure pas parmi les principaux intervenants et pourrait donc être supprimée.

65. Enfin, les références au plan des priorités de consolidation de la paix devraient disparaître au profit du seul Programme de consolidation de la paix au Libéria, qui est devenu le principal document de programmation. Les recommandations ci-dessus et la modification des objectifs sont reproduites dans le tableau 4.

Tableau 4

Modification proposée des objectifs relatifs à la programmation et à la coordination à mettre en œuvre d'ici à août 2012

Engagements de la Commission de consolidation de la paix

Objectifs proposés

Contribuer, tant individuellement que collectivement, à soutenir la cohérence des efforts déployés pour consolider la paix au Libéria, en collaborant étroitement avec la MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies et en encourageant la coordination effective de l'ONU, des organisations internationales et des donateurs, au niveau du pays, du Siège et des capitales

Suivre l'établissement et la mise en œuvre du Programme de consolidation de la paix au Libéria en veillant à ce que les priorités définies dans

- Participer aux réunions de la Cellule de mission intégrée pour le Libéria au niveau des responsables
- Mobiliser les parties concernées (universitaires, groupes de réflexion, organisations non gouvernementales et experts) et les inviter à participer à l'établissement des documents, à des réunions et à d'autres activités
- Évaluer les mécanismes mis en place pour assurer la coordination et la cohérence des actions menées (par exemple, les rapports de mission)
- Proposer au Comité directeur mixte et à d'autres partenaires de participer par visioconférence aux réunions de la formation Libéria ou du Groupe directeur

*Engagements de la Commission
de consolidation de la paix*
Objectifs proposés

la déclaration d'engagements réciproques soient bien prises en compte

- Se rendre sur les lieux d'exécution des projets et rencontrer les partenaires d'exécution lors des voyages sur le terrain

Collaborer avec les intervenants régionaux, en particulier avec la CEDEAO, et s'appuyer sur leurs actions pour instaurer une paix durable au Libéria et dans la sous-région

- Définir comment la CEDEAO pourrait participer aux délibérations de la Commission
 - Poursuivre les efforts de coordination avec la Commission et les formations en Afrique de l'Ouest, en consultation avec l'UNODC, la CEDEAO, le Département des opérations de maintien de la paix et INTERPOL
-

B. Rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix

66. La Commission fait appel à toute une série d'experts pour élaborer des recommandations sur la consolidation de la paix au Libéria, afin que celles-ci soient aussi objectives que possible. Elle communique ses analyses à ses interlocuteurs au Libéria et aux membres du Conseil de sécurité²².

67. Trois missions sur le terrain et des visioconférences régulières ont facilité les échanges entre la Commission et les parties prenantes à l'échelon national. Ces missions ont permis à ces parties prenantes de fournir des informations très utiles à la Commission. Dans le cadre de chaque mission, des visites dans des régions reculées ont été organisées à la rencontre d'associations de jeunes, d'antennes du programme Women in peacebuilding network (qui a acquis une renommée internationale depuis que le prix Nobel de la paix a été décerné à son ancienne coordonnatrice, Leymah Gboye), d'ex-combattants, de chefs traditionnels, d'autorités locales, d'organisations de la société civile et de personnalités libériennes. La Commission a aussi visité les services de justice et de sécurité, ce qui lui a permis de se faire une bonne idée des conditions dans lesquelles travaillent les responsables gouvernementaux. Des réunions ont été organisées avec les principaux représentants des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, et des responsables de haut rang ont participé aux visites de la Commission sur le terrain.

68. Au niveau international, la Commission a conclu des partenariats avec le corps diplomatique, des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales internationales, des groupes de réflexion, des universitaires et des experts techniques. Un juriste indépendant a participé à la mission de juin 2010. La Commission a ainsi obtenu des informations essentielles et des détails opérationnels sur le conflit libérien. Si le caractère approfondi des travaux de la Commission a été critiqué, les informations qu'elle a recueillies lui ont permis de participer pleinement à un débat stratégique et de préconiser certaines mesures en avançant

²² Le Président de la Commission de consolidation de la paix a organisé trois réunions d'information avec les membres du Conseil de sécurité les 10 décembre 2010, 16 mars et 13 septembre 2011, et leur a communiqué le rapport d'étape de juin 2011. On trouvera de plus amples précisions dans les déclarations du Président, qui peuvent être consultées à l'adresse suivante : http://www.un.org/en/peacebuilding/st_chair.shtml.

des arguments crédibles. De concert avec la communauté internationale, elle a fait progresser les consultations engagées avec le Gouvernement, notamment sur des questions délicates comme la pratique du droit par des non-Libériens, la gestion de la sécurité, les mécanismes de contrôle, les programmes d'indemnisation foncière et la réconciliation nationale.

69. En 2012, la Commission suivra avec attention la gestion de la sécurité, que la MINUL transmettra au Gouvernement dans le cadre de différents projets sur le terrain, en particulier les pôles régionaux de sécurité et de justice. La Commission participera aussi à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de réconciliation nationale et au développement d'un contrat social au Libéria.

Recommandations touchant les domaines d'action prioritaires pour l'année à venir

70. La Commission de consolidation de la paix s'est imposée comme un intervenant compétent, capable de donner des conseils et de faciliter ainsi la consolidation de la paix au Libéria. Elle sera aussi en mesure de tirer de l'expérience libérienne des enseignements qui pourraient nourrir utilement les débats actuellement consacrés à la consolidation de la paix au niveau mondial, comme la question de savoir à quel moment un pays doit relever du mandat de la Commission, les difficultés rencontrées pour assurer la cohérence des stratégies, les moyens de mobiliser des ressources et les bonnes pratiques en ce qui concerne l'état de droit, la réforme de la sécurité et la réconciliation nationale dans l'optique de l'édification de l'État et de la consolidation de la paix.

71. Dans le tableau 5 figurent les engagements de la Commission, qu'il est proposé de conserver sans modification, et ses nouveaux objectifs.

Tableau 5

Nouveaux objectifs relatifs au rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix, à mettre en œuvre d'ici à août 2012

<i>Engagements de la Commission de consolidation de la paix</i>	<i>Objectifs proposés</i>
Partager avec le Gouvernement et le peuple libériens les enseignements tirés d'expériences comparables, en particulier pour ce qui est du droit foncier, de l'harmonisation des systèmes juridiques traditionnels et fixés par la loi et de la réconciliation, en restant objective et en mobilisant les moyens d'action nécessaires pour que les opérations se déroulent comme prévu	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer à conclure des partenariats avec des experts dans les domaines de la réconciliation nationale, de la justice en période de transition, de l'état de droit et de la réforme de la sécurité • Compiler et comparer les pratiques suivies en matière de poursuite de crimes de guerre, de rapatriement, de commémoration, de documentation historique et de symboles nationaux et communiquer ces informations au Gouvernement et au peuple libériens en organisant des réunions, en établissant des rapports et en ayant recours à d'autres formes de communication, par exemple des communiqués de presse et des entretiens radiodiffusés

Engagements de la Commission de consolidation de la paix

Objectifs proposés

Participer aux délibérations qui portent sur le Libéria, en particulier à celles du Conseil de sécurité, en donnant des cours sur les trois priorités de la consolidation de la paix, et veiller à ce que la MINUL transmette la gestion de la sécurité de façon responsable au Gouvernement libérien

- Communiquer les rapports analytiques de mission aux membres du Conseil de sécurité
- Présenter des exposés aux membres du Conseil de sécurité lors des réunions biennuelles que celui-ci consacre au Libéria
- Organiser régulièrement des réunions avec les sous-secrétaires généraux du Département des opérations de maintien de la paix
- Contribuer aux travaux de la prochaine mission d'évaluation technique de l'ONU

C. Mobilisation des ressources et sensibilisation

72. La mise en conformité du Programme de consolidation de la paix au Libéria avec la déclaration d'engagements réciproques, ainsi que la participation active de la Commission de consolidation de la paix à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme, vont faciliter la mobilisation de ressources par la Commission. En attendant des précisions sur le Programme, le Président de la Commission a pris contact avec les Gouvernements norvégien et américain, et l'Union européenne. À Washington, le Président a également participé à une table ronde qui réunissait toute une série d'intervenants non gouvernementaux opérant dans les domaines de la sensibilisation, de la politique, de l'éducation et du financement dans les pays qui sortent d'un conflit. Le réseau ainsi constitué, qui s'étend à mesure que de nouveaux contrats sont pris, et qui compte actuellement plus de 75 personnes, est tenu informé des activités de la Commission en rapport avec le Libéria. Ces initiatives devraient porter leurs fruits au cours de la deuxième année d'activité de la Commission.

73. Une stratégie de mobilisation des ressources et un plan de travail sont en cours d'élaboration pour aider le Président de la Commission et les membres de la formation Libéria à adopter une démarche ciblée. Les efforts de mobilisation des ressources de la Commission seront placés sous le signe de la prise en main du programme par le Libéria, de la viabilité et de la promotion de la coopération Sud-Sud. La Commission a également échangé des vues avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix sur l'allocation des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix dans le but de faciliter les efforts de mobilisation des ressources de la Commission. Les pôles régionaux de justice et de sécurité sont un excellent exemple d'allocation des ressources du Fonds au lancement d'un projet, ce qui permet à la Commission de promouvoir le développement d'un projet en fonction du succès de son lancement. Au total, le Fonds a versé une contribution initiale de 20,4 millions de dollars en juillet 2011 pour financer la mise en œuvre du Programme de consolidation de la paix au Libéria. Par la suite, le Comité directeur mixte a élaboré et approuvé un plan d'action chiffré, précisant l'usage qui serait fait de la contribution initiale et la façon dont cette contribution s'intégrait dans l'ensemble des instruments de financement disponibles.

74. Aucune modification des engagements existants n'est proposée. De nouveaux objectifs sont proposés au tableau 6.

Tableau 6

Nouveaux objectifs dans les domaines de la mobilisation des ressources et de la sensibilisation

Engagements de la Commission de consolidation de la paix

Objectifs proposés

Mobiliser des ressources aux fins de mise en œuvre des actions prioritaires en matière de consolidation de la paix, énoncées dans la déclaration d'engagements réciproques et dans le Programme de consolidation de la paix au Libéria, en priant instamment les divers donateurs qui ont annoncé des contributions ou se sont engagés à effectuer des donations d'honorer ces engagements et d'en assurer la coordination efficace

Mobiliser de nouveaux donateurs et encourager une large participation des partenaires à toutes les instances internationales auprès desquelles il est possible d'obtenir un appui pour le Libéria

Susciter un intérêt durable pour le Libéria et s'employer à obtenir de la communauté internationale qu'elle apporte son appui à la consolidation de la paix, en mettant en relief les progrès accomplis dans ce sens, mais aussi les défis, les risques et les possibilités qui y sont associés

- Prise de contacts, en coordination avec les autorités libériennes, avec les organismes gouvernementaux et intergouvernementaux qui comptent parmi les donateurs traditionnels
- Prise de contacts avec les fondations susceptibles d'allouer des fonds au Libéria
- Organisation de concert avec la Banque africaine de développement, de mesures de suivi centrées sur le Libéria
- Suivi des activités des sociétés multinationales opérant au Libéria, afin de déterminer les possibilités de lever des fonds
- Prise de contacts avec les États qui comptent des multinationales opérant au Libéria
- Obtention de ressources en nature auprès des États de la région
- Intervention lors de différentes réunions (Conseil des relations extérieures, organes directeurs des Nations Unies, tables rondes, université, etc.) en vue de plaider la cause du Libéria

D. Examen

75. Il est proposé de procéder à un examen annuel de la déclaration d'engagements réciproques. Au cours de la période considérée, les progrès accomplis ont été examinés régulièrement, principalement dans le cadre des rapports de mission. On prévoit le même niveau d'engagement au cours de l'année à venir. Deux missions sont programmées : l'une après l'investiture du Gouvernement récemment élu et en marge de la mission d'évaluation technique des Nations Unies, et l'autre en milieu d'année avant l'examen du mandat de la MINUL par le Conseil de sécurité.

76. Toutes les modifications proposées figurent dans un document final qui sera soumis pour adoption au Comité directeur mixte et à la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix. Ce document final remplacera la déclaration d'engagements réciproques.
